

BUREAU MUNICIPAL

Municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours
1, chemin de l'Hôtel-de-Ville
Notre-Dame-de-Bonsecours (Qc) J0V 1L0
Téléphone: 819-423-5575

Courriel : mun.ndb@mrcpapineau.com
Site internet : www.ndbonsecours.com

HEURES D'OUVERTURES

Lundi au jeudi : 9h00 à 12h00
13h00 à 16h00

Vendredi : Bureau fermé mais disponible sur rendez-vous.

VOTRE ÉQUIPE MUNICIPALE

Carol Fortier	Maire.ndb@mrcpapineau.com	819-661-0107
Lorraine Briand	Dg.ndb@mrcpapineau.com	819-209-3286
Guy Charlebois	Mun.ndb@mrcpapineau.com	819-423-6216
Guy Roy	Urba.ndb@mrcpapineau.com	819-923-1134
Daniel Bisson	Incendie.fassett@mrcpapineau.com	819-743-1489
Cindy Bélanger A.	Mun.ndb@mrcpapineau.com	

Il fait toujours un grand plaisir aux membres du conseil municipal de vous accueillir aux **réunions mensuelles**, qui comprennent toujours un ordre du jour incluant des périodes de questionnement afin de permettre à chacune et chacun d'entre vous de **poser des questions qui concernent les points à l'ordre du jour**.

Les réunions du conseil se tiennent normalement, à moins d'avis contraire, le **2^e mardi de chaque mois**. Ces réunions ont lieu à **19 h 00**, à votre **Hôtel de ville**, qui est situé au : 1, CHEMIN DE L'HÔTEL-DE-VILLE, NOTRE-DAME-DE-BONSECOURS.

VOTRE CONSEIL MUNICIPAL

Carol Fortier	Maire
Lucie Lavoie	Siège #1
Denis Beauchamp	Siège #2
Thomas Lavoie	Siège #3
France Nicolas	Siège #4
Luc Beauchamp	Siège #5
James Gauthier	Siège #6



Le Bonsecours

Volume 25, numéro 3 - Septembre 2019

Chères citoyennes et citoyens,

Depuis quelques semaines déjà que l'équipe municipale travaille sur la mise à jour de notre plan de sécurité civile. Cette mise à jour est obligatoire afin de se conformer aux nouvelles dispositions de la Loi sur la sécurité civile, qui entrera en vigueur le 9 novembre 2019.

Après de longues réflexions sur les problématiques pouvant survenir sur notre territoire, nous effectuons certaines vérifications relatives à la meilleure façon de procéder en prévision d'une situation d'urgence. Les principaux critères retenus pour le moment sont les suivants :

- Déterminer un fonctionnement englobant les différents sinistres qui peuvent survenir ;
- Structurer notre plan d'action afin de s'adapter aux différentes situations d'urgences ;
- Organiser un plan de communication afin d'informer la population d'un possible danger, dans les meilleurs délais ;
- Établir des actions concrètes maximisant l'utilisation de notre principal centre d'hébergement pour les personnes sinistrées ;
- Coordonner les services régionaux pour obtenir de l'aide ;
- Recenser et établir une liste des véhicules et/ou autres appareils appartenant à la population et pouvant servir en cas de situations d'urgences.

Pour toutes les personnes intéressées à consulter la Loi sur la sécurité civile, elle est disponible sur le site internet du ministère de la Sécurité publique du Québec, à l'adresse suivante : <https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-civile/soutien-partenaires/soutien-aux-municipalites/preparation-municipale/preparation-generale/document-reference.html>.

Toujours dans la même optique, j'aimerais également vous sensibiliser sur l'importance de la sécurité et la prudence sur les routes, c'est la rentrée scolaire, SOYONS PRUDENTS !

Mes salutations les plus chaleureuses,

Votre maire,

LES POTINS DE LA MUNICIPALITÉ

Vous aimeriez publier un texte, ou encore, aviser nos concitoyens d'un événement, d'une rencontre ou de toute nouveauté, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse suivante : mun.ndb@mrcpapineau.com ou au numéro de téléphone 819-423-5575 pour placer votre annonce dans la prochaine édition du Bonsecours.

NOS COLLABORATEURS SUR LE TERRAIN

LE VERGER BONSECOURS (901, CÔTE ÉZILDA) :

La saison des pommes est arrivée! Il nous fera plaisir de vous accueillir seul, en famille ou avec des amis.

Nos heures d'ouverture sont :

Mardi au vendredi: 13h à 18h

Samedi et dimanche: de 9h à 18h



ATELIER DE PEINTURE :

La peinture acrylique vous intéresse et vous ne pensez pas avoir le talent nécessaire pour le faire? Vous aimeriez l'expérimenter mais le coût du matériel vous en empêche? Qu'à cela ne tienne, je vous invite à un atelier de peinture le **20 octobre** prochain, à la **salle Hydro Québec de l'Hôtel de Ville, de 12 :30 à 16 :30**. Pour la modique somme de 40.00\$, je fournirai la toile, la peinture et les pinceaux, en plus de vous accompagner, étape par étape, dans la réalisation d'un tableau. Vous pourrez d'ailleurs repartir avec votre œuvre à la fin de l'atelier.

Le nombre de participants est limité puisque je veux assurer un accompagnement à chacune et chacun, réservez au numéro 514-746-8146.



**Veillez noter que j'offre également des cours privés ou pour des groupes, sur demande ☺*

Martine Legault

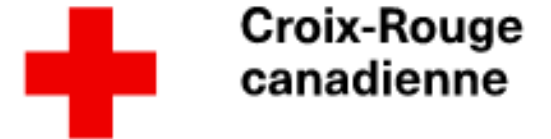
LA CROIX ROUGE CANADIENNE, C'EST BIEN PLUS QU'ON PENSE...

La Croix-Rouge canadienne est l'un des principaux organismes humanitaires sans but lucratif au Canada. Leur mission est d'améliorer les conditions d'existence des personnes vulnérables en mobilisant le pouvoir de l'humanité au Canada et partout dans le monde.

Les dons des donateurs sont essentiels pour assurer le maintien de leur large éventail de programmes et de leur capacité de préparation et d'intervention immédiate lors de catastrophes.

LES PROGRAMMES ET SERVICES DE LA CROIX-ROUGE CANADIENNE COMPRENNENT :

Secourisme et RCR ;
Natation et sécurité aquatique ;
Urgences et catastrophes au Canada ;
Soins de santé au Canada ;
Prévention de la violence et de l'intimidation ;
Santé mondiale ;
Services aux migrants et aux réfugiés ;
Droit international humanitaire.



COUP D'ŒIL SUR 2017-2018 :

- ★ 2 977 interventions à la suite d'une catastrophe ont eu lieu au Canada ;
- ★ 147 586 Canadiens aidés ;
- ★ Plus de 6 000 bénévoles ;
- ★ Plus de 3 millions personnes ont reçu notre aide à l'échelle mondiale ;
- ★ 167 experts Canadiens ont été déployés dans plus de 37 pays ;
- ★ 2 cliniques mobiles ont été déployées au Bangladesh et au Somaliland permettant 8 850 consultations médicales ;
- ★ 1,04 million de Canadiens ont suivi un cours de natation ou de sécurité aquatique de la Croix-Rouge ;
- ★ 557 000 Canadiens ont suivi un cours de secourisme ;
- ★ 8 000 Canadiens sensibilisés à la préparation aux catastrophes ;
- ★ 783 000 enfants, adolescents et adultes ont suivi des ateliers sur la prévention de la violence et de l'intimidation au Canada ;
- ★ 8 600 moniteurs de secourisme ont été formés ;
- ★ 1 100 surveillants-sauveteurs ont reçu une formation.

Pour plus d'informations, visitez-le : <https://www.croixrouge.ca/>

Que fait un cendrier devant un ascenseur... ?
Il veut des cendres !



UN MOT DE GUY, VOTRE INSPECTEUR MUNICIPAL

LES PRINTEMPS 2017 ET 2019 NOUS ONT LAISSÉ DES EMPREINTES INDÉLIBLES À NOTRE LITTORAL : LA NATURE NOUS A SOULIGNÉ QU'ELLE ÉTAIT MAÎTRESSE DE SA DESTINÉE

UN RAPPEL :

1. La politique de protection des rives et du littoral et plaines inondables adoptée le 22 décembre 1987 fait partie intégrante du décret gouvernemental # 468-2005 adopté le 18 mai 2005 ;
2. La MRC Papineau a adopté un règlement de contrôle intérimaire relatif aux zones d'inondation (rivière des Outaouais, Petite-Nation et Rivière Rouge) # 078-2006, le 29 mars 2006 ;
3. Création de la ZIS (zone d'intervention spéciale) ;
4. Décret gouvernemental # 817-2019 déposé le 12 juillet 2019, lequel décret historique a pour objet de s'assurer de l'application intégrale de ladite politique de protection des rives, littoral et des plaines inondables.

À SAVOIR :

Respect de la bande riveraine (rive) de 10 mètres (32 pieds) lorsque la pente est inférieure à 10% et 15 mètres (50 pieds) lorsque la pente est supérieure à 30% et la présence d'un talus de plus de 5 mètres (8 pieds), mesurés à l'horizontal.

IL EST FORMELLEMENT INTERDIT DE COUPER LE GAZON, LES ARBRES ET ARBUSTES DANS LA RIVE ET VOUS POUVEZ MAINTENIR UN ACCÈS DE 5 MÈTRES (8 PIEDS) AU COURS D'EAU (QUAI).

IMPORTANT :

AU COURS DE L'AUTOMNE, LA MUNICIPALITÉ AURA LE DEVOIR DE S'ASSURER DE L'APPLICATION DE CES MESURES.



Guy Roy, OMBE
Responsable en urbanisme et en environnement
Tel : 819-423-5575 poste #4
Courriel : urba.ndb@mrcpapineau.com

LE COMPOSTAGE (SUITE...)

Bon, vous avez soit acheté, obtenu gratuitement ou construit votre bac à compostage. Vous l'avez rempli (en tout ou en partie) avec des couches de (quelques) petites branches, gazon, feuilles mortes, déchets de cuisine, et, si chanceux, un peu de fumier. Si vous désirez utiliser de la cendre du foyer, utiliser un peu seulement, le fumier ou le foin fournira autant de potassium avec moins de danger. Évitez les déchets de chat ou chien, de même que les plants malades. Vous pourriez utiliser le papier journal ou autres, sans couleurs, bien haché, comme un ajout valable aussi. Les restants de thé assureront une bonne quantité d'azote. Enfin, les vers de terre adorent le café (moulu, naturellement!).

Si vous êtes chanceux et l'avez suffisamment arrosé et tourné, il devrait y en avoir de disponible pour l'automne. L'automne est un bon temps pour en mettre sur (ou dans) votre jardin, soit de légumes ou de fleurs, ou même autour de vos arbres et buissons, ou sur votre gazon. Cela donne la chance, surtout si le produit n'est pas complètement 'dégradé' de faire son travail au sol et racines des plantes. Vous pourriez aussi garder dans votre composteur – ou dans un sac, si maintenu humide durant l'hiver – pour utiliser de façon plus concentrée avec vos semis au printemps, avec environ un tiers de terre. Sachez que non seulement le composte renforce vos plants lors de son application mais sert à enrichir le sol pour les années à venir.

La décomposition de votre compost sera meilleure lorsque vous atteindrez le ratio idéal de carbone et azote (C/A) pour nourrir les microorganismes dans votre tas. Leur activité fera monter la température de votre tas à entre 45c et 70c. Le ratio idéal est entre 25 :1 et 30 :1. Bien qu'il puisse varier selon les saisons. Il ne faut pas en faire une maladie, ni chercher à être trop précis. On vient à apprendre avec le temps. Le carbone est fourni par des vieilles feuilles, du papier, de la paille ou des déchets de table. L'azote peut se perdre par manque de carbone. Si votre tas ne contient pas assez de carbone, l'azote peut alors partir dans l'atmosphère en ammoniacque. Et, votre tas va sentir l'ammoniacque. Cependant, s'il y a trop de carbone, le compostage sera inefficace, avec pour résultat que la décomposition ralentira. Vous pourriez ajuster le niveau d'azote en ajoutant de la farine d'os, environ 1.35 kg pour un tas d'environ 13 à 15 kilos (soit le contenu d'un composteur 'standard', pour obtenir les meilleurs résultats, mais il s'agit d'une solution coûteuse. Une méthode moins coûteuse consisterait à y ajouter du fumier (celui de volailles étant le meilleur, sans vouloir rien enlever à celui des autres animaux). Il y a aussi l'herbe, de la farine d'os ou de luzerne et des mauvaises herbes fraîches, thé, café et coquilles d'œufs (broyées). Si vous avez utilisé des matériaux contenant peu d'azote (ex. foin, épis de maïs ou, vieilles mauvaises herbes), il serait bon d'y ajouter 1 à 2 kg de supplément d'azote par 50 kilos de matériel.

Encore un rappel : votre compost sera « prêt » quand il ressemblera à un sol granuleux et ne sentiras plus le déchet; mais plutôt neutre. Il ressemblera à une terre foncée, granuleuse. Il ne faut pas oublier que le compostage est la meilleure sorte de recyclage, utilisant les déchets domestiques pour enrichir le sol, sans pollution, même en réduisant l'érosion du sol.



Thomas Lavoie, fier adepte du compostage !

RENTRÉE SCOLAIRE 2019 : OUVREZ L'OEIL !

Gatineau, le 28 août 2019 – Dans les prochains jours, partout en province, plusieurs étudiants procèderont à leur rentrée scolaire. La Sûreté du Québec rappelle à toutes les usagères et tous les usagers de la route d'être particulièrement vigilants aux abords des zones scolaires.

Afin d'assurer la sécurité des nombreux écoliers qui se déplaceront à pied, à vélo ou en autobus, les patrouilleurs s'assureront que la signalisation en vigueur soit respectée. Ils seront attentifs notamment au respect des limites de vitesse ainsi qu'aux arrêts obligatoires lorsque les feux rouges intermittents des autobus scolaires sont en fonction.

En présence d'un autobus scolaire, les usagers de la route doivent surveiller les signaux lumineux et se préparer à arrêter, car les écoliers montent ou descendent de l'autobus et il s'agit d'un moment où ils sont les plus vulnérables.

Il est à noter que les sanctions sont sévères pour les conducteurs qui contreviennent à la réglementation en vigueur dans les zones scolaires. À titre d'exemple, un conducteur qui dépasse ou croise un autobus scolaire dont les feux rouges intermittents clignotent, commet une infraction entraînant l'accumulation de neuf points d'inaptitude et une amende de 200 \$ plus les frais et la contribution. Également, un conducteur qui circule à 60 km/h dans une zone de 30 km/h, commet une infraction entraînant l'accumulation de deux points d'inaptitude et une amende de 210 \$ plus les frais et la contribution. Cette nouvelle disposition en vigueur depuis le 1^{er} août 2019 fait en sorte que les amendes sont doublées pour les infractions de vitesse en zone scolaire, tout comme en zone de construction.

Les agents communautaires et patrouilleurs de la Sûreté seront présents dans les écoles afin de transmettre les différentes consignes de sécurité aux écoliers. Ces derniers seront sensibilisés à rester prudent et visible lors de déplacements dans les zones scolaires.

La Sûreté du Québec vous souhaite une bonne rentrée scolaire!

DÉBUT DE LA SAISON DE LA CHASSE - RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR

Gatineau, le 5 septembre 2019 – Dans les prochains jours, les chasseurs seront de plus en plus nombreux à s'adonner à leur activité favorite dans les milieux boisés. C'est pourquoi la Sûreté du Québec désire rappeler quelques conseils de sécurité pour garantir à tous une saison de chasse sans incident.

Que vous pratiquiez la chasse à l'arc, à l'arbalète, à la poudre noire ou à la carabine, vous devez vous assurer d'agir de la façon la plus responsable, sécuritaire et courtoise possible.

À titre de titulaire d'un permis de possession et d'acquisition d'armes à feu, vous devez veiller à votre sécurité, ainsi qu'à celle de votre entourage, en adoptant un comportement responsable et sécuritaire. Vous devez entreposer vos armes à feu de façon sécuritaire, vous conformer à la réglementation entourant le transport des armes à feu, respecter les conditions de votre permis, et manipuler vos armes à feu de façon prudente. En agissant de manière responsable, vous aidez à prévenir des incidents malheureux.

ATELIER DE PEINTURE :

Madame Martine Legault offrira un atelier de peinture acrylique sur toile, dimanche le 20 octobre 2019, dans les locaux de l'hôtel de ville, de 12 :30 à 16 :30.

Places limitées ! Pour plus d'informations et/ou pour réservations : 514-746-8146.



14 DÉCEMBRE 2019: NOËL DES ENFANTS :



Le Père Noël nous visite encore cette année !

C'est avec grand plaisir que nous vous annonçons que le Père Noël viendra encore visiter les enfants, petits et grands, de Notre-Dame-de-Bonsecours.

**NOUS AVONS REÇU LA CONFIRMATION
QU'IL SERA À LA SALLE MUNICIPALE
SAMEDI LE 14 DÉCEMBRE PROCHAIN.**

Lors de notre visite au Pôle Nord, le Père Noël a mentionné qu'il avait bien aimé voir des grands-parents à l'activité de l'an dernier et qu'il souhaite que ceux-ci inscrivent à nouveau leurs petits-enfants à la fête. Plus d'informations suivront bientôt...

Que faisaient les dinosaures quand ils n'arrivaient pas à se décider ?

Des tirageosaures !



ÉVÈNEMENTS PASSÉS...

PIQUE-NIQUE FAMILIAL

Quelle belle rencontre nous avons vécue le 14 juillet dernier! En effet, plusieurs d'entre vous étiez présents à divers moments de la journée, certains ont même profité des lieux du début à la fin de l'activité. C'était beau de voir les enfants, petits et grands, jouer dans l'eau ou se promener sur le lac. La température était idéale et le site enchanteur!

En après-midi, différents prix ont été offerts lors d'un tirage au sort, gracieusement de la municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours, de Kenauk Nature ainsi que de la Société historique Louis-Joseph-Papineau. Des chanceux pourront passer la nuit dans une yourte, d'autres auront accès au site du Poisson Blanc, une famille profitera du mur d'escalade et quelques-uns auront le loisir de lire l'histoire de la gare de Montebello.

C'est en grande primeur et grand plaisir que nous vous annonçons que notre pique-nique familial devient officiellement une activité annuelle. En effet, le site du Poisson Blanc nous a été proposé à nouveau par les responsables de Kenauk Nature pour l'an prochain, soit le 12 juillet 2020.

Placez dès maintenant cette date à votre agenda afin de pouvoir profiter pleinement de ce site mis gratuitement à notre disposition, plaisir et jassettes garanties!



Merci Kenauk Nature !

Réglementation en vigueur pour assurer la sécurité de mes armes :

- Pour posséder ou acquérir légalement une arme à feu, quelle qu'en soit la catégorie, les citoyens doivent être titulaires d'un permis d'armes à feu valide ;
- Les armes à feu de toute catégorie doivent toujours être entreposées selon les règlements en vigueur (non-chargée, verrouillée ou rendue inopérante, etc.) ;
- Les armes à feu de toute catégorie doivent être transportées selon les critères du permis ou de l'autorisation de transport (selon sa durée de validité, entre les lieux autorisés et pour des raisons autorisées) ;
- Les armes à feu sans restriction, soit la plupart des armes d'épaule qui regroupent généralement les carabines et les fusils de chasse, doivent être immatriculées auprès du Service d'immatriculation des armes à feu du Québec ;
- Les armes à feu à autorisation restreinte et prohibée doivent être enregistrées auprès du Directeur de l'enregistrement du Programme canadien des armes à feu de la Gendarmerie royale du Canada.

Pour plus d'information au sujet de la réglementation, veuillez consulter la section Programme canadien des armes à feu sur le site Internet de la Gendarmerie royale du Canada.

Le respect des autres dans l'intérêt de tous

Le droit de chasser s'accompagne d'un devoir de partager les territoires de chasse. Tous ont le droit de pratiquer cette activité de façon paisible. Le savoir-vivre et la compréhension mutuelle sont essentiels pour éviter les conflits qui pourraient mener à des actes répréhensibles. Si une situation conflictuelle émerge, il est du devoir de chacun de tenter de trouver une solution pacifique pour éliminer les tensions.

Utilisation des armes et visibilité

Une mauvaise utilisation des armes pendant la période de la chasse peut entraîner des blessures importantes, voire mortelles. C'est pourquoi la décision de tirer doit être réfléchie et suivre une identification visuelle satisfaisante de la cible. Toutefois, pour réduire les risques d'être blessé à la suite d'un incident, il est impératif que toute personne qui s'aventure dans un milieu boisé pendant la période de la chasse soit vêtue de couleurs voyantes.

Pour information supplémentaire, veuillez consulter la section armes à feu sur le site Internet de la Sûreté du Québec ou communiquer avec le Bureau du contrôleur des armes à feu au 1 800 731-4000.

Responsable. Sécuritaire. POUR LA VIE !

La ligne de préoccupation *J'ai un doute, j'appelle !* (1 800 731-4000 option 1-2) est mise à la disposition des citoyens qui ont des inquiétudes concernant un membre de leur entourage, un voisin, un collègue de travail ou toute autre personne qui peut représenter un risque pour leur sécurité ou celle d'autrui. Cette ligne confidentielle est destinée principalement à l'entourage de personnes possédant ou comptant acquérir une arme à feu. Chaque signalement reçu fera l'objet d'une analyse. Bonne saison de chasse !

Service des communications
Sûreté du Québec
Région de l'Outaouais - Laurentides
819 779-6228
www.sq.gouv.qc.ca



Agente Mélissa Aubin
Agente en police communautaire
Téléphone : 819-427-6269
Courriel : melissa.aubin@surete.qc.ca

INFORMATIONS...

SALON DE NOËL ANNUEL DES FERMIERES :

Le Cercle de Fermières Papineauville présentera son Salon de Noël annuel au Centre communautaire de Papineauville, **le 9 novembre de 10h à 17h et le 10 novembre de 10h à 16h.**

L'ENTRÉE SERA GRATUITE !

Ce sera l'occasion idéale pour magasiner des cadeaux faits à la main dans l'un de nos 86 kiosques d'artisans, d'artistes et de producteurs de produits du terroir régional.



LA CORPORATION DES TRANSPORTS ADAPTÉ ET COLLECTIF DE PAPINEAU INC :

Le service de transport en milieu rural permet d'intégrer, de maintenir et d'améliorer l'autonomie des gens. Vous connaissez une personne âgée, une famille à faible revenu, un adolescent ou toute autre personne nécessitant un transport à des fins médicales, scolaires, sociales, communautaires et l'accès au marché du travail ?

Communiquez au numéro de téléphone (819)308-0788 poste 202, au numéro sans frais 1-855-308-0788 poste 202 ou par télécopieur au (819)308-0792.



LA CORPORATION DES TRANSPORTS
ADAPTÉ ET COLLECTIF
DE PAPINEAU INC.

www.ctacpapineau.com

Une femme téléphone à son mari depuis son lieu de vacance... :

Tout va bien mon chéri ? Le chat va bien également ?

Ben non, le chat est mort !

Tu pourrais me ménager un peu, et me préparer à cette horrible nouvelle.
Tu aurais pu me dire qu'il se promenait sur le bord du balcon par exemple.
Et maman, elle va bien ?

Ben... elle se promenait sur le bord du balcon !!!



COMITÉ RÉGIONAL 3^{ÈME} ÂGE PAPINEAU

10 ateliers de formation gratuits pour proches aidants au CR3A de St-André-Avellin Jeudi de 13h30 à 15h30

Voici les sujets qui seront abordés lors des 10 ateliers :

- ➔ 26 septembre 2019 : **Le rôle, les besoins et les droits des aidants ;**
- ➔ 24 octobre 2019 : **Les émotions et leur impact sur soi et les autres ;**
- ➔ 28 novembre 2019 : **L'adaptation et l'acceptation ;**
- ➔ 19 décembre 2019 : **Prendre soin de soi, c'est quoi ? ;**
- ➔ 30 janvier 2020 : **Les deuils ;**
- ➔ 27 février 2020 : **La communication non-violente ;**
- ➔ 26 mars 2020 : **Les ressources : vers qui me tourner ? ;**
- ➔ 23 avril 2020 : **La gestion de conflits ;**
- ➔ 28 mai 2020 : **La prévention de l'épuisement et de l'usure par compassion ;**
- ➔ 25 juin 2020 : **Les sentiers qu'il me reste à découvrir.**

Le nombre de participant(e)s est limité. Veuillez réserver votre place le plus tôt possible auprès de madame Elaine Poulin, coordonnatrice et formatrice du Centre de soutien pour proches aidants, au 819-983-1565 ou par courriel au cr3a1978@gmail.com.

Comité régional 3^{ème} âge Papineau
134, rue Principale, Saint-André-Avellin (Québec) J0V 1W0
Téléphone : (819) 983-1565 Télécopieur : (819) 983-4455

